Image not found or type unknown

Sucession heritage mobiliers

Par **hembert nathalie**, le **17/10/2017** à **15:40**

Bonjour,
j aurais aimé savoir si avec le texte si dessous mes sœurs ont le droit de me dire qu ils ne veulent pas que je prends quelques autre meubles que ce de la listes
Voici le papier que j ai eu

En ce qui concerne le mobilier,mes clients ne veulent rien.elles auraient voulu vendre le mobilier a un tiers ?quitte pour les héritiers a recheter quelques pièces.
Dans ce mobilier, a mon sens,seuls ont de la valeur
un bahut récent 500e
une table 200e
un grand living 150e
Ce sont mes estimations.
Si un héritiers désire conserver l un de ces élément,il en reversera la valeur reversée en mon étude ,et le tout sera ainsi repartagé.
Le reste peut être dispersé ou jeté.

Nous n avons pas le même notaire, après ce papier qu elles disent qu elles ne veule rien j ai demander pour avoir des meubles autre que la liste a payé m ont dit non ont telles le droit elles veulent touts faire débarrasser et donné part une entreprisse
merci d avance de votre réponse
Cordialement

Par **Visiteur**, le **17/10/2017** à **16:59**

Bonjour,
j'avoue ne pas comprendre votre récit... vos soeurs sont héritières donc vous aussi ?

Par **hembert nathalie**, le **17/10/2017** à **18:00**

oui mes sœurs ne veulent rien donc elles ne veulent pas non plus que je prenne quelque chose

Par **Visiteur**, le **17/10/2017** à **22:27**

Bsr
Vous pouvez vous opposer à la solution choisie par vos soeurs.
Juridiquement, un juge peut trancher ce litige, mais bon !
Cela en vaut-il la peine ?
Avez vous vu ce notaire, qui a établi le document évoqué ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés